



Bruxelles, le 17.6.2014
COM(2014) 344 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

proposition de directive du Parlement européen et du Conseil

**relative à la diffusion de données satellitaires d'observation de la Terre à des fins
commerciales**

{ SWD(2014) 184 final }
{ SWD(2014) 185 final }

ANNEXE
Spécifications techniques

Les spécifications techniques visées à l'article 4 sont l'une quelconque des capacités suivantes du système d'observation de la Terre, de ses capteurs et de ses modes de capteurs à générer des données d'observation de la Terre:

- a) avec une résolution spatiale (capacité de détecter et de différencier des structures géométriques dans n'importe quelle direction spatiale) égale ou inférieure à 2,5 mètres;
- b) dans une gamme spectrale (infrarouge thermique) comprise entre 8 et 12 micromètres avec une résolution spatiale égale ou inférieure à 5 mètres;
- c) dans une gamme spectrale (micro-ondes) comprise entre 1 millimètre et 1 mètre avec une résolution spatiale égale ou inférieure à 3 mètres;
- d) avec un nombre de canaux spectraux > 49 (capteurs hyperspectraux) et une résolution spatiale de 10 mètres; ou
- e) avec une précision intrinsèque de positionnement égale ou inférieure à 5 mètres.